



## LA MARCHANDISATION DES OCEANS

**Se basant sur les données fournies par l'OCDE, le PNUE et l'UE, le rapport de Greenpeace intitulé *La marchandisation des océans* montre que la libéralisation commerciale des produits de la mer représenterait un désastre pour l'environnement et saperait la sécurité alimentaire dans les pays en voie de développement. Ce constat doit être pris en compte par les principaux négociateurs de l'OMC se réunissant le 27 janvier en marge du Forum Economique Mondial.**

Dans tous les pays du monde, les droits de douanes sur les importations constituent aujourd'hui des contrôles financiers sur le commerce du poisson. Ils augmentent de fait le prix des poissons importés et contribuent à la marge à limiter la quantité de poisson exploitée. Si la baisse des droits de douane va dans un premier temps donner un coup de pouce à l'économie de certains pays qui commercialiseront dès lors plus de poisson, ce processus va développer une surexploitation des stocks de poisson, à moins qu'une gestion stricte de la pêche et un renforcement des réglementations ne préviennent celle-ci.

La plus grande menace de la libéralisation pèse sur les pêcheries des pays en voie de développement, qui pourraient être poussés à ne développer leur pêche que pour un gain de court terme et au bénéfice des pays importateurs, au lieu d'assurer leur sécurité alimentaire à long terme.

Même les pays les plus riches du monde pourraient aussi ressentir l'impact négatif d'une plus grande libéralisation. Confrontés à la concurrence d'importations moins coûteuses, leurs flottilles pourraient alors être poussées à pêcher plus sur des stocks déjà épuisés, tout cela amenant à une augmentation des prix à mesure que les ressources s'amenuisent.

La surexploitation provoque des bouleversements de la chaîne alimentaire ; par exemple, une étude récente a montré qu'au large des côtes de la Namibie, la méduse domine actuellement l'écosystème, après que les espèces côtières aient été pratiquement décimées par la surpêche. Alors qu'auparavant elle se situait au bas de la chaîne alimentaire, elle n'est maintenant plus menacée par aucun prédateur. Comme par ailleurs elle n'est pas pêchée (n'ayant aucune valeur commerciale), elle détruit les pontes des poissons et est devenue indétrônable dans cette récente position dominante.

Une aquaculture non durable, comme l'élevage de crevettes ou de saumon, serait également relancée par la libéralisation puisque le poisson ne serait plus destiné à l'alimentation des populations les plus pauvres, mais à nourrir le poisson d'élevage.

Des études montrent qu'un développement de la libéralisation du commerce du poisson, qui résulterait de la réduction ou de l'élimination des droits de douanes, n'apporterait des bénéfices économiques de long terme qu'à une poignée de pays développés, exportateurs de poisson – Chili, Danemark.... Encore faut-il pour cela qu'ils aient la volonté politique de résister à la « course au tonnage ». Les études de cas effectuées en 2006 par le PNUE montrent que les problèmes dus à la libéralisation constituent bien plus la règle que l'exception.

## **Etude de cas 1 : Mauritanie : une croissance qui paupérise**

Si la Mauritanie est un pays aride qui ne contient que 0,2% de terres arables, sa mer est productive, riche en substances nutritives et abrite de nombreuses espèces de poissons à forte valeur commerciale. Cependant, ce pays a accumulé une forte dette internationale qui s'élève aujourd'hui à approximativement trois fois la valeur de ses exportations.

Afin de compenser son problème de balance commerciale, la Mauritanie a signé en 1987 un accord de pêche avec l'UE, autorisant l'accès aux navires européens à ses eaux moyennant des contreparties financières. L'accord prévoit également l'exemption de droits de douane sur les produits de la mer mauritaniens importés en Europe.

Outre les flottes européennes, le gouvernement mauritanien « loue » ses eaux à des flottilles venant du Japon, de la Russie, de la Chine et d'autres pays d'Afrique de l'Ouest à pêcher dans ses eaux.

L'étude de 2006 du PNUE dresse un terrible portrait des dommages et de la destruction écologiques:

- La majorité des poissons côtiers mauritaniens, autrefois fort nombreux, des poissons de fonds, mais aussi le poulpe, le calmar, le homard et le crabe sont à présent sur-exploités. Certaines espèces auparavant abondantes ont disparu, les requins et les raies sont en danger d'extinction dans ces eaux. Les flottes étrangères et domestiques sont toutes en situation de surpêche, à un niveau tel que cela a un impact sur l'écosystème global.
- Les niveaux de rejet de prises accessoires des crevettiers atteignent des niveaux tels qu'ils en affectent le comportement des autres espèces. Si les limites de prises accessoires sont stipulées dans les accords de pêche étrangers, il n'y a aucun observateur à bord, et les contrôles et les vérifications sont impossibles.
- La sécurité alimentaire se dégrade puisque les flottilles mauritaniennes concentrent leurs efforts sur les espèces les plus prisées sur le marché international. Elles abandonnent ainsi la pêche vivrière, réduisant de fait l'approvisionnement du marché local et faisant augmenter les prix.
- Le Département Mauritanien des Pêches est très dépendant des accords de pêche européens pour ses ressources financières. Cela le place dans une situation paradoxale : pour atteindre ses objectifs, il a besoin de financement, pour obtenir des financements, il ouvre ses eaux aux flottilles étrangères, ce qui est contraire à ses objectifs !

L'étude estime également que le secteur mauritanien de transformation de la sardine et du thon ne pourra pas survivre à la concurrence sur le marché européen des produits asiatiques (Thaïlande et Philippines). Sa croissance économique sera affectée, et le pays sera alors poussé à pêcher et à exporter plus pour rester compétitif.

A la lumière des conclusions accablantes de cette étude, et suite aux récents gisements de pétrole découverts en Mauritanie, on pouvait légitimement espérer que le gouvernement ne renouvellerait pas son accord de pêche avec l'UE, mais il l'a fait en juillet 2006. Le nouvel accord apportera 86 millions d'euros à l'économie mauritanienne au long des cinq prochaines années.

## Etude de cas 2 : Argentine : la « ruée vers l'or » des années 90

Comparée à la Mauritanie, l'Argentine est relativement riche, avec des ressources naturelles abondantes et un tissu industriel significatif. Cependant, confrontée à une instabilité économique chronique, et sous l'impulsion de l'UE et des bailleurs de fonds internationaux, elle a pris le chemin de la libéralisation du commerce du poisson dans les années 90.

L'Argentine n'est pas historiquement un pays de pêcheurs. Ses habitants sont de grands consommateurs de viande rouge. A l'aube des années 90, l'Argentine possédait ce que l'on considérait alors comme une immense zone de pêche sous-exploitée. Afin de générer des exportations, l'Argentine a signé en 1994 des accords de pêche avec l'UE, plus spécifiquement avec des navires européens battant pavillon argentin, considérés comme des *joint venture* ou des 'compagnies temporaires'.

Les résultats furent les mêmes que ceux constatés en Afrique de l'Ouest. En quelques années, le secteur de la pêche est entré dans une crise grave. L'exploitation, orientée vers l'exportation, des ressources halieutiques argentines a démarré en flèche, en dépit des « énormes déficiences » qui caractérisaient le système de gestion des pêches, et sur fond de « sérieuses suspicions de corruption ». On avait là les deux ingrédients du désastre.

En 1997, les exportations de poisson atteignirent le milliard de US \$, éclipsant le bœuf, produit d'exportation traditionnel du pays. Le plus surprenant est qu'une seule espèce, le merlu, a contribué à près de la moitié de ce chiffre. Bien sûr, cela ne pouvait pas durer, et courant 2000, les débarques de merlu ont chuté de 68% par rapport au pic enregistré en 1996. Non que les pêcheurs sortaient moins en mer, mais tout simplement parce qu'il y avait bien moins de poisson à pêcher.

L'étude publiée par le PNUE en 2006 souligne que l'exploitation des ressources halieutiques argentines présentent tous les signes de la surexploitation, sont notamment pointées du doigt d'importantes lacunes dans le système de gestion, et l'absence totale de sélectivité des chaluts utilisés.

En 2002, six espèces argentines étaient considérées en danger (le merlu d'Argentine, le merlan bleu, l'ombrine et la légine australe).

De même que l'étude sur la Mauritanie, le rapport est sans équivoque dans ses évaluations des impacts de la libéralisation. Les auteurs tentent également d'estimer les coûts de la surpêche pour la société argentine et concluent que les principaux bénéficiaires de la politique menée dans les années '90 ont été les armements privés. Les bénéfices nets pour les finances publiques ont été très faibles, s'élevant à 50 millions de US\$ ; en revanche, la « perte sociale pour les générations futures » s'élève à 3,5 milliards de US\$. Si le stock de merlu ne se rétablit pas, cette perte atteindra 5,6 milliard de US\$.

La libéralisation de la pêche en Argentine durant les années '90 s'est opérée en l'absence de toute contrainte forte en matière de pêcherie, et sans qu'aucun système de compensation financière ne soit mis en place. Au bout du compte, les armements se sont livrés à une véritable ruée vers l'or, capturant tout ce qu'ils pouvaient capturer et sacrifiant ainsi la valorisation sur le long terme des eaux argentines.

Dans ces conditions, le rapport conclut que « **Le marché est aveugle quant à toute responsabilité à l'égard des générations futures et d'un environnement durable** ».

### Etude de cas 3 : Sénégal : des exigences incompatibles

Le Sénégal est un pays pauvre de l'Afrique de l'Ouest, comptant environ 12 millions de personnes, bordant l'Océan Atlantique au sud de la Mauritanie. La pêche contribue largement à limiter un énorme déficit commercial qui sans cela serait vertigineux.

Cependant, la pêche n'est pas seulement une activité d'exportation. Les sénégalais sont de grands consommateurs de poisson, les petites espèces côtières couvrent environ 75% des besoins de la population en protéines animales. Ces deux facteurs – une forte poussée de l'exportation, et une forte demande intérieure – sont deux éléments contradictoires qui dominent la pêche sénégalaise.

Dans les années '80, à l'instar de la Mauritanie, le Sénégal a signé un accord de pêche avec l'UE, et bénéficié de la même exemption de droits de douanes à l'entrée de ses produits sur le marché européen. Cette exemption a eu un rôle significatif dans la surexploitation des stocks, généré une crise de la ressource et mis en danger la sécurité alimentaire du pays.

Une des principales conclusions de la troisième étude du PNUE est que la pêche sénégalaise est soumise à une grave pression suite à une mauvaise gestion, mais aussi en raison de la contradiction fondamentale qu'il y a à tenter de satisfaire à la fois les besoins de la consommation locale et les besoins de la balance des paiements. Comme les deux précédentes études du PNUE (Argentine et Mauritanie), elle souligne le caractère non durable d'une pêche dominée par des systèmes de gestion trop peu contraignants voire inexistantes et par une demande forte, particulièrement pour l'export.

Principales conclusions de l'étude :

- Il y a eu, depuis 28 ans, un fort déclin des taux de captures, déclin particulièrement marqué chez les espèces ciblées pour l'exportation, certaines étant même menacées d'extinction. Les espèces de grands fonds destinées à l'export sont notamment pêchées avant qu'elles n'atteignent leur maturité sexuelle.
- Dans les zones hauturières, le ratissage intensif des fonds, (chalutage de fonds) et l'usage d'engins de pêche illégaux ont épuisé les stocks, détruit et modifié l'habitat marin, mis à mal la biodiversité et induit un remplacement des espèces côtières par la seiche, le poulpe et le calmar. La rareté des ressources en haute mer pousse les chalutiers à pêcher dans la bande côtière, causant une destruction de l'habitat et des problèmes de biodiversité (ainsi la disparition rouget-barbet suite à la destruction des plantes aquatiques qui leur servent d'habitat).
- Les petits pêcheurs utilisant des engins de pêche non sélectifs dans les zones de fraie proches de la côte et dans les zones de nourrissage détruisent une grande quantité de juvéniles qui pourraient migrer dans les zones hauturières.
- La pêche destinée à l'exportation est plus lucrative que la pêche destinée au marché local ; de fait, les petits pêcheurs ciblent aussi les espèces pour l'exportation. Comme en Mauritanie, cela augmente la pression exercée sur les stocks et les espèces de grands fonds. Là encore réduction de l'offre et hausse des prix sont la conséquence logique de ces accords.
- Les échanges se sont également développés entre la pêche côtière et hauturière. Les pêcheurs côtiers fournissent les flottes industrielles en espèces côtières et leur achètent en retour leurs captures accessoires afin de les vendre sur le marché local. Cela réduit tant la quantité que la qualité du poisson disponible sur les marchés sénégalais – les prises accessoires n'étant pas d'une grande fraîcheur ni d'une grande qualité.
- Etant donné que les flottilles sénégalaises peuvent pêcher toutes les ressources disponibles dans les eaux territoriales, les accords de pêche de l'UE violent les

réglementations, régies par la Convention des Nations Unies sur le Droit de la Mer (CNUDM) qui limitent la pêche étrangère aux stocks qui sont excédentaires par rapport aux capacités de pêche du pays hôte.

En résumé, le Sénégal attend trop de sa pêche en comptant sur elle pour résoudre son problème de balance des paiements et nourrir sa population. Il risque de n'atteindre aucun de ces objectifs.

## **Conclusion**

*La marchandisation des océans* montre que la libéralisation du commerce des produits de la mer ne va faire qu'accélérer l'épuisement des stocks de poisson et la destruction des écosystèmes marins, accentuant ainsi l'appauvrissement de pays déjà pauvres. Si la réduction des droits de douane peut apporter un élan de court terme aux revenus d'exportation des pays en voie de développement, elle va également épuiser ce qui reste des stocks des poissons ayant une valeur commerciale.

Si le problème est bien connu, les solutions le sont aussi. La libéralisation, quand elle fonctionne, n'est efficace qu'accompagnée d'un strict renforcement des réglementations. Il existe une batterie de règlements et de lois internationales qui pourraient remédier au problème si elles étaient rigoureusement appliquées.

Il y a un lien logique et cohérent dans les instruments clefs de la gouvernance des océans, à commencer par la Convention des Nations Unies sur le Droit de la Mer (CNUDM), le Code de Conduite des Pêcheries Responsables de la FAO qui abordent les questions de pêche illégale, de surcapacité et de surpêche.

L'adhésion et le respect universels de ces cadres réglementaires est plus que jamais nécessaire. Les pays adhérents n'ont aucune excuse pour ne pas respecter leurs obligations, à commencer par la disposition de base de la CNUDM, qui les rend responsable des bateaux naviguant sous leur pavillon. Alors qu'un « Interpol des océans » constituerait un outil efficace, il n'y a pas de police internationale des océans. La loi internationale des océans est principalement construite sur les principes de l'autorégulation. Il est temps que les pays responsables fassent un pas en avant et établissent des standards éthiques et légaux afin pour encadrer strictement leur conduite en haute mer et leurs relations de pêche avec les autres pays.

Dans le même temps, les pays engagés dans une gestion durable de leur pêcherie doivent se réunir afin de créer une stratégie internationale de conservation par le biais de réserves marines en haute mer.

Les négociations visant à réduire ou supprimer les tarifs douaniers menés sous l'égide de l'OMC, (accès au marché non agricole) doivent être abandonnées. Plutôt que d'intensifier la libéralisation des échanges, les états devraient s'assurer que les réglementations existantes sont effectivement mises en application et établir de nouvelles règles garantissant une gestion équitable et durable des hautes mers. Les pays en voie de développement doivent pouvoir bénéficier du transfert de compétences pour mettre en place dans leurs propres eaux territoriales des systèmes de gestion des pêcheries efficaces.

Quoiqu'il en soit, les états responsables ont peu de temps pour agir. Les pertes écologiques, sociales et économiques s'accumulent, et certaines pourraient se révéler irrémédiables.